

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 05 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

26-DCM-DGS-083

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE CINQ JUIN à neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 29 mai 2026.

OBJET : PARTICIPATION DE LA REGIE DU PORT AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PRADET

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO –M. LEJEUNE Bernard – Mme ROUZIER Chantal – Mme JOVER Chantal –Mme DUCARRE Annick – M. ILLICH Jean-Marc –Mme CRISTOL Cécile – M. SWINNEN Gaétan – M. MICHEL Thomas – Mme LENOIR Isabelle – Mme SORIANO Mylène – M. GUIGGIA Ruddy –Mme ROLLAND Dominique — Mme RIALLAND Valérie – M. LADOUCE Gabriel – Mme PRATI Céline –Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : M. GARNIER Christian à M. Jean-Claude VEGA – Mme ROGER Isabelle à Mme Magali VINCENT– Mme CAMPENS Valérie à M. Ruddy GUIGGIA – Mme CABOT Martine à Mme Valérie RIALLAND – M. MIMOUNI Thierry à M. Gabriel LADOUCE - M. DEVESA Elian à Mme Céline PRATI.

ABSENT : néant

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : M. Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

=====

Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Depuis 2011, la Régie du Port des Oursinières a choisi d'adhérer au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) du Pradet pour en faire bénéficier ses agents, au même titre que ceux de la commune et du CCAS.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler cette adhésion au C.O.S. du Pradet qui s'élève à titre indicatif à 400 € par an.
Cette dépense sera inscrite chaque année au compte 6474 du budget annexe du port de la Ville du Pradet.

Il est précisé que cette participation sera reconduite tacitement d'année en année, sauf décision contraire du Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Régie du Port des Oursinières au C.O.S. du Pradet ;
- **DE DIRE** que la participation annuelle sera reconduite tacitement chaque année, et que les crédits seront inscrits au budget de la régie du Port ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

**L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.
33 voix POUR**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA**



**Le Maire,
Hervé STASSINOS**



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.